



# CROISIÈRE DU ROTARY

## DU 18 AU 25 SEPTEMBRE 2011

Organisée par le Rotary Club de Beausoleil

Au départ de Villefranche-sur-mer  
A bord du Sovereign de Croisières de France



Au profit des associations ELA, Rêves, Les Soins de l'Espoir, et Sonam Ling



Vers de nouveaux horizons...

**Cruise'nFly**  
Spécialiste Croisières





# CROISIÈRE DU ROTARY

DU 18 AU 25 SEPTEMBRE 2011  
Organisée par le Rotary Club de Beausoleil

## à bord du **Sovereign**

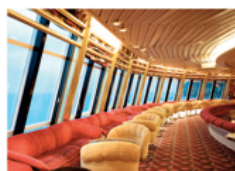


Un navire majestueux! Avec sa silhouette d'une élégance inimitable, le Sovereign est le plus important navire de la flotte espagnole Pulmantur, maison mère de CDF Croisières de France.

Les infrastructures de standing alliées à l'ambiance festive régnant à bord font de ce navire un lieu privilégié pour des vacances inoubliables. L'atrium ensoleillé symbolise l'élégance et l'originalité de la décoration à bord. Aménagé avec brio, le Sovereign permet aux passagers de se relaxer tout en pratiquant certaines activités inédites à bord comme l'escalade ou le "padel tennis".

### Caractéristique Techniques

Longueur : 268 m	Largeur : 32 m	Nombre de ponts : 12	Atrium de 4 étages
Vitesse : 19 noeuds		Construction : 1988	Rénovation : 2008
Poids : 73 192 tonnes		Equipage : 825	Mur d'escalade, 2 piscines
Nombre de cabines : 1 162		Passagers : 2 324 (base double)	Bar & lounge 360°



## Vents de Méditerranée

8 jours > 7 nuits

Départ de Villefranche le dimanche 18, arrivée le 25 Septembre 2011

Transfert vers Villefranche : nous consulter - Embarquement au port en chaloupes.

Jours	Escales	Arrivée	Départ
Dimanche	Villefranche** France	-	21h
Lundi	Livourne > Florence Italie	08h	19h <sup>30</sup>
Mardi	Civitavecchia > Rome Italie	08h	19h <sup>30</sup>
Mercredi	Naples Italie	08h	17h
Jeudi	Tunis Tunisie	12h	20h
Vendredi	En mer	-	-
Samedi	Barcelone Espagne	08h	17h
Dimanche	Villefranche France	11h <sup>30</sup>	-

### LE PRIX COMPREND

- Les transferts terrestres aller et retour de l'aéroport de Nice, de la gare SnCF de Nice, et à un point de rendez-vous à Beausoleil, Cap d'Ail, Menton, Monaco et Roquebrune.
- La croisière dans la catégorie de cabine choisie,
- Les taxes portuaires et passagers,
- Les boissons aux bars et à table à volonté (hors alcools premium et champagne),
- Les pourboires au personnel à bord,
- Les frais de dossier,
- Une participation sera reversée au Rotary Club de Beausoleil,
- Assurance multirisques et annulation avec Europe assistance.

### LE PRIX NE COMPREND PAS :

- Les dépenses personnelles (boutique, galerie photos, communications téléphoniques, internet, blanchisserie),
- Les excursions facultatives à terre,
- L'accès et les soins au Spa,
- Le casino,
- Le service médical,
- Les consommations alcooliques « Premium » et le champagne.

## 8 jours > 7 nuits

Prix €

<b>H</b>	Intérieure Sup.	920
<b>E</b>	Extérieure	1 070
<b>C</b>	Extérieure Sup.	1 160
<b>A</b>	ExtérieureLuxe	1 240
<b>JT</b>	Junior Suite Balcon	1 290

Prix TTC en €/personne pour 1 cabine double.

**ENFANTS** : Pour les enfants de 2 à 17 ans partageant la cabine avec 2 adultes : 250 €.  
**REDUCTION** : 3ème et 4ème personne adulte partageant la cabine avec 2 adultes payants : - 50%



# CROISIÈRE DU ROTARY

DU 18 AU 25 SEPTEMBRE 2011

Organisée par le Rotary Club de Beausoleil

**Au profit des associations ELA,  
Les Soins de l'Espoir, Rêves,  
et Sonam Ling.**



## Conférencier



**Vincent-Paul Toccoli** est un religieux salésien de Don Bosco (sdb), prêtre catholique romain, français d'Algérie, d'ascendance hungaro-gréco-italienne. C'est une sorte particulière de self made man sociétal absolu se réclamant du seul Dieu qu'il sert -comme, aime-t-il ajouter, Paul de Tarse, l'un de ses maîtres : « Je suis ce que je suis par la grâce de Dieu ! ».

Mi Carlos, mi Pavarotti, Vincent Paul est un homme libre qui n'a jamais accepté aucune aide de quelque institution que ce soit, religieuse ou profane, sinon de quelques amis fidèles - comme Paul encore qui n'accepta de cadeaux que des habitants de la ville de Philippes, devenus ses amis.

**Vincent-Paul Toccoli** est un maître du temps et de l'espace. Et il avance vers le futur : Avec son seul Jésus-Christ en bandoulière, dont il se reconnaît le disciple, récalcitrant et fidèle.

[www.toccoli.org](http://www.toccoli.org)    [www.godblogtoccoli.blogspot.com](http://www.godblogtoccoli.blogspot.com)

**DES ÉCHANGES, RENCONTRES, ENTREVUES, SERONT ORGANISÉS AVEC  
LES CLUBS ROTARIENS DES VILLES D'ESCALES DE ROME, TUNIS ET BARCELONE.**

### VILLEFRANCHE-SUR-MER *France*

*Dimanche 18 Septembre Départ 21h00*

Vers le port de Villefranche-sur-mer, transferts terrestres gratuits, depuis l'aéroport de Nice, de la gare Sncf de Nice, et depuis un point de rendez-vous à Beausoleil, Cap d'Ail, Menton, Monaco et Roquebrune.

### VILLEFRANCHE-SUR-MER *France*

*Dimanche 25 Septembre Arrivé 11h30*

Depuis le port de Villefranche-sur-mer, transferts terrestres gratuits, depuis l'aéroport de Nice, de la gare Sncf de Nice, et depuis un point de rendez-vous à Beausoleil, Cap d'Ail, Menton, Monaco et Roquebrune.

### NAPLES *Italie*

*Mercredi 08h00 > 17h00*

La personnalité bouillonnante de Naples en fait l'une des destinations italiennes les moins consensuelles. Au large de sa magnifique baie, vous pourrez découvrir à moins d'une heure de bateau, la paisible île de Capri.

Non loin de Naples, le plus émouvant site archéologique de Pompéi vous offrira la vision la plus réaliste de ce que pouvait être une cité romaine.

#### EXCURSIONS

Capri  
Naples et Pompéi

### LIVOURNE > Florence *Italie*

*Lundi 08h00 > 19h30*

Goûtez aux charmes de la Toscane à Livourne et dans ses environs. Dirigez-vous vers Florence, cette somptueuse «ville-musée», berceau de la Renaissance ou vers Pise si vous souhaitez visiter sa fameuse «tour penchée» et sa «Place des Miracles».

#### EXCURSIONS

Florence historique  
Pise

### TUNIS *Tunisie*

*Judi 12h00 > 20h00*

Située au nord-est de la capitale Tunis, Carthage est inscrite au Patrimoine Mondial de l'UNESCO. Découvrez l'une des plus importantes collection de Mosaïques, statues et bijoux romains, au célèbre Musée national du Bardo à Tunis. Mais c'est depuis le fameux village bleu et blanc de Sidi Bou Saïd que vous pourrez profiter d'une magnifique vue sur le golfe de Tunis.

#### EXCURSIONS

Musée du Bardo et Médina  
Carthage et Sidi Bou Saïd  
Excursion organisée par le Rotary

### CIVITAVECCHIA > Rome *Italie*

*Mardi 08h00 > 19h30*

Au coeur de la Cité Eternelle, vivez aux rythmes de la «Dolce Vita» et découvrez mille et un témoignages de son riche passé comme la Fontaine de Trévi, le Panthéon, le Vatican, le Colisée, la chapelle Sixtine ou la Basilique St Pierre.

#### EXCURSIONS

Rome Impériale  
Rome à votre guise  
Excursion organisée par le Rotary

### BARCELONE *Espagne*

*Samedi 08h00 > 17h00*

Barcelone est un des hauts lieux de l'art, de l'architecture et de la gastronomie en Espagne. Les monuments et édifices à l'architecture fascinante créés par l'artiste Gaudi contribuent au charme unique et insaisissable de cette ville. Mais c'est sur la célèbre avenue « Las Ramblas » qui relie la «Plaza de Cataluña» à la mer que vous pourrez ressentir l'ambiance particulière tant appréciée à Barcelone.

#### EXCURSIONS

Barcelone et Gaudi  
Le meilleur de Barcelone  
Excursion organisée par le Rotary

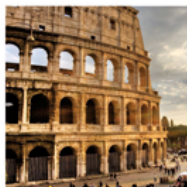
Horaires et ports d'escale sous réserve de modification

Excursions présentées à titre indicatif - informations complémentaires à bord du navire



# CROISIÈRE DU ROTARY

Au profit des associations ELA, Les Soins de l'Espoir, Rêves, et Sonam Ling.



**DU 18 AU 25 SEPTEMBRE 2011**  
**AU DEPART DE VILLEFRANCHE-SUR-MER**  
Organisée par le Rotary Club de Beausoleil



Association Européenne contre les Leucodystrophies (ELA) - Créée en 1992 par Guy Alba et reconnue d'utilité publique depuis 1996, l'Association ELA regroupe des familles qui se mobilisent pour vaincre les leucodystrophies. Depuis, l'association poursuit les mêmes objectifs : aider les malades, rassembler les familles et financer la recherche médicale.

Association Européenne contre les Leucodystrophies  
2 rue Mi-les-Vignes - BP 61024 - 54521 LAXOU CEDEX  
03 83 30 93 34 / [ela@ela-asso.com](mailto:ela@ela-asso.com) [www.ela-asso.com](http://www.ela-asso.com)



« Les Soins de l'Espoir » est une jeune association loi 1901.

Elle a pour but de venir en aide ou d'agir aux profits d'enfants et d'adultes de milieux défavorisés d'Asie du Sud Est, dans les domaines médicaux et para médicaux.

L'association a comme mission de réunir les fonds nécessaires pour financer des opérations chirurgicales, des soins de toute nature et de développer des structures de soins. 11 personnes dont 9 enfants ont été opérés du cœur avec succès au Vietnam.

[www.lessoinsdelespoir.com](http://www.lessoinsdelespoir.com) email : [contact@lessoinsdelespoir.com](mailto:contact@lessoinsdelespoir.com)



Créée en 1994, l'association Rêves est une oeuvre de bienfaisance qui exauce les voeux des enfants et adolescents, âgés de 3 à 18 ans, atteints de pathologies graves. Il est essentiel qu'ils puissent s'évader de la maladie en vivant des instants exceptionnels.

La réalisation de leur rêve agit ainsi comme une bouffée d'air pur dans un présent difficile et leur donne une force pour mieux envisager l'avenir.

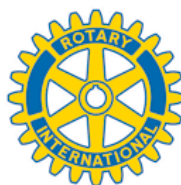
Chaque rêve correspond au désir personnel de l'enfant. L'association met tout en oeuvre pour qu'il vive un moment unique et privilégié. [www.reves.fr](http://www.reves.fr)



En 1996, Lama Khenpo Thaupten, accompagné d'un groupe, visite le monastère " Karma Dupgyud Choeling " au Ladakh. Après leur rencontre avec les réfugiés le groupe décide de les aider et crée " Sonam Ling " (Jardin des Mérites).

Le Monastère, qui accueille environ soixante dix réfugiés, est situé à Choglamsar (4000 m. d'alt.), l'un des rares endroits du monde où des hommes vivent à plus de 5000m. Les températures hivernales avoisinent les -30°C.

Cette association avait pour objet de fonder une école pour réfugiés tibétains bouddhistes au Ladakh (Inde), ainsi que de construire une cuisine. Aujourd'hui elle a pour objet de veiller à l'amélioration des conditions de vie de ces enfants réfugiés ainsi que des adultes les encadrant. [www.sonam-ling.org](http://www.sonam-ling.org)



Le Rotary est une association d'acteurs locaux issus des milieux d'affaires et des professions libérales qui se consacrent à l'action humanitaire et encouragent l'observation des règles de haute probité dans l'exercice de toute profession ainsi que l'entente entre les peuples.

1,2 millions de Rotarien répartis dans 32 000 Rotary Clubs dans plus de 200 pays et régions montent dans leur collectivité et à l'étranger des actions répondant aux besoins les plus critiques tels que l'illettrisme, la maladie, la pauvreté, la faim, le manque d'eau potable et les problèmes environnementaux. [www.rotary-beausoleil.org](http://www.rotary-beausoleil.org)

Vers de nouveaux horizons...

**Cruise'nFly**  
Spécialiste Croisières

CRUISE'n FLY - Spécialiste Croisière  
44 rue Grimaldi - MC 98000 MONACO  
Téléphone : +377 97 70 25 60 - Fax : +377 97 70 25 65  
E-mail : [pycanton@cruisenfly.com](mailto:pycanton@cruisenfly.com) - Site internet: [www.cruisenfly.com](http://www.cruisenfly.com)  
RCI 00 P 06461 - SSEE 633 Z 09335 - TVA Intracom FR 82 0000 5431 1



# CROISIÈRE DU ROTARY

DU 18 AU 25 SEPTEMBRE 2011, AU DEPART DE VILLEFRANCHE/MER

Organisée par le Rotary Club de Beausoleil

## À BORD DU SOVEREIGN DE CROISIÈRES DE FRANCE



\*\* Transfert vers Villefranche : nous consulter - Embarquement au port en chaloupes.

### Vents de Méditerranée

8 jours > 7 nuits

Départ de Villefranche le dimanche 18, arrivée le 25 Septembre 2011

Jours	Escales	Arrivée	Départ
Dimanche	Villefranche** France	-	21h
Lundi	Livourne > Florence Italie	08h	19h <sup>30</sup>
Mardi	Civitavecchia > Rome Italie	08h	19h <sup>30</sup>
Mercredi	Naples Italie	08h	17h
Judi	Tunis Tunisie	12h	20h
Vendredi	En mer	-	-
Samedi	Barcelone Espagne	08h	17h
Dimanche	Villefranche France	11h <sup>30</sup>	-

#### LE PRIX COMPREND

- Les transferts terrestres aller et retour depuis l'aéroport de Nice, de la gare Snct de Nice, et depuis un point de rendez-vous à Beausoleil, Cap d'Ail, Menton, Monaco et Roquebrune.
- La croisière dans la catégorie de cabine choisie,
- Les taxes portuaires et passagers,
- Les boissons aux bars et à table à volonté (hors alcools premium et champagne),
- Les pourboires au personnel à bord,
- Les frais de dossier,
- Une participation reversée au Rotary Club de Beausoleil,
- Assurance multirisques et annulation avec Europe assistance.

#### LE PRIX NE COMPREND PAS

- Les dépenses personnelles (boutique, galerie photos, communications téléphoniques, internet, blanchisserie),
- Les excursions facultatives à terre,
- L'accès et les soins au Spa,
- Le casino,
- Le service médical,
- Les consommations alcooliques « Premium » et le champagne.

#### MODALITÉS DE REGLEMENT, D'ANNULATION ET DE MODIFICATION DE LA PART DE L'AGENCE CRUISE'nFLY

Frais d'Annulation Croisière du Rotary à bord du Sovereign, Croisières de France, 18-25 septembre 2011 au départ de Villefranche.

- 1er acompte de 500€ à la confirmation de la réservation. 2eme acompte avant le 1er mai 2011. Solde à régler deux mois avant le départ.
- Frais de dossier de 50 € par personne non remboursables.
- En cas d'annulation de votre croisière, des frais de 50 € seront à régler à l'agence Cruise'nFly.
- Pour toute modification de nom après la réservation, des frais de 50 € par personne seront appliqués sur le montant de votre facture finale.

#### MODALITÉS D'ANNULATION ET DE MODIFICATION DE LA PART DE LA COMPAGNIE DE CROISIÈRES CDF

En cas d'annulation ou de modification du fait du client, le barème des frais est le suivant :

- De la confirmation au 31ème jour avant le départ : 150 € de frais de dossier par passager annulé.
- Du 30ème au 16ème jour avant le départ : 40% du montant total de votre facture finale.
- Du 15ème au 8ème jour : 70% du montant total de votre facture finale.
- Dans les 7 jours avant le départ : 100% du montant de votre facture finale.

#### Liste des pièces à renvoyer à Cruise'nfly (courrier, fax ou email)

- La demande d'inscription dûment remplie et signée.
- Les conditions générales de vente datées et signées.
- Un chèque de 500€, ou le formulaire de règlement par CB ou prélèvement.
- Le document d'informations sur les identités de chaque personne.
- Une copie de la pièce d'identité de chaque adulte et enfant.
- Un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal (règlement par mensualités).

Vers de nouveaux horizons...

**Cruise'nFly**  
Spécialiste Croisières

CRUISE'n FLY - Spécialiste Croisière  
44 rue Grimaldi - MC 98000 MONACO  
Téléphone : +377 97 70 25 60 - Fax : +377 97 70 25 65  
E-mail : pycanton@cruisenfly.com - Site internet: www.cruisenfly.com  
RCI 00 P 06461 - SSEE 633 Z 09335 - TVA Intracom FR 82 0000 5431 1



# CROISIÈRE DU ROTARY

DU 18 AU 25 SEPTEMBRE 2011, AU DEPART DE VILLEFRANCHE/MER

Organisée par le Rotary Club de Beausoleil

## Demande d'inscription pour 1 cabine

A retourner complétée à Cruise'n'Fly. Voir la liste des documents à renvoyer au dos.

1ère personne Nom : ..... Prénom : .....

2ème personne Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : ..... Tél. portable : .....

Tél. : ..... Fax : ..... email : .....

TARIF pour 1 cabine			RÈGLEMENT en 3 fois		
Catégories (cocher votre choix)	Cabine pour 2 pers.	Cabine pour 1 pers.	1 <sup>er</sup> acompte à la confirmation par personne	2 <sup>ème</sup> acompte avant le 1 <sup>er</sup> mai 2011 par personne	Solde avant le 18 Juillet 2011
<input type="checkbox"/> <b>H</b> Intérieure Sup.	2x 920 €	1270 €	500 €	500 €	
<input type="checkbox"/> <b>E</b> Extérieure	2x 1070 €	1420 €	500 €	500 €	
<input type="checkbox"/> <b>C</b> Extérieure Sup.	2x 1160 €	1510 €	500 €	500 €	
<input type="checkbox"/> <b>A</b> Extérieure Luxe	2x 1240 €	1590 €	500 €	500 €	
<input type="checkbox"/> <b>JT</b> Jr Suite Balcon	2x 1290 €	1840 €	500 €	500 €	
<input type="checkbox"/> <b>Enfant 2-17ans</b>	*250 € par enfant	-	80 €	80 €	

Catégorie de la cabine : .....	Nbre d'adultes <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 1	Soit un tarif de <i>Exemple : Cat. H, 2 pers : 2x920€ = 1840€</i>	..... €
<b>REDUCTION -50% pour la 3ème et 4ème pers. partageant la cabine avec 2 adultes payants.</b>			
Adultes supplémentaires dans la même cabine <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 1	Soit un tarif de <i>Exemple : 1 adulte supp. Cat. H (1x920€)x50% = 460€</i>	..... €	..... €
<b>*ENFANTS partageant la même cabine avec 2 adultes payants.</b> (2 enfants maximum par cabine)		de 2 à 17ans : (1 ou 2) ..... x 250€	..... €
<b>Total :</b>			..... €

**RÈGLEMENT : 500€ par personne à la confirmation,**

**500€ par personne avant le 1er mai 2011 // le solde avant le 18 juillet 2011**

- Règlement par Carte Bancaire, ou \*American Express(\*frais de gestion complémentaires). Remplir le formulaire joint.
- Par un premier chèque bancaire ou postal de 500€ ci-joint, n°....., daté de ce jour ... /... /...
- En 4, 6, ou 8 mensualités, sans frais, par virement bancaire automatique à partir du 01/12/2010.  
(sous réserve d'acceptation du dossier de financement et de l'autorisation bancaire - Remplir le formulaire joint. - Joindre un RIB ou RIP)

**\*\* Je (nous) déclare(rons) avoir pris connaissance et adhérer aux conditions générales et particulières de ventes relatives à cette croisière (Conditions générales et particulières joints à la brochure).**

Fait à ....., le ..... Signature :



44 rue Grimaldi – MC 98000 MONACO  
Téléphone : +377 97 70 25 60 - Fax : +377 97 70 25 65  
E-mail : pycanton@cruisenfly.com - Site internet: www.cruisenfly.com  
RCI 00 P 06461 – SSEE 633 Z 09335 – TVA Intracom FR 82 0000 5431 1



# CROISIÈRE DU ROTARY

DU 18 AU 25 SEPTEMBRE 2011, AU DEPART DE VILLEFRANCHE/MER

Organisée par le Rotary Club de Beausoleil

## CONDITIONS GENERALES DE VENTES REGISSANT LES RAPPORTS ENTRE LES AGENCES DE VOYAGES ET LEUR CLIENTELE

Conformément aux articles L211-8 et L211-18 du Code du tourisme, les dispositions des articles R211-5 à R211-13 du Code du tourisme, dont le texte est ci-dessous reproduit, ne sont pas applicables pour les opérations de réservation ou de vente des titres de transport n'entrant pas dans le cadre d'un forfait touristique. La brochure, le devis, la proposition, le programme de l'organisateur constituent l'information préalable visée par l'article R211-7 du Code du tourisme. Dès lors, à défaut de dispositions contraires figurant au recto du présent document, les caractéristiques, conditions particulières et prix du voyage tels qu'indiqués dans la brochure, le devis, la proposition de l'organisateur, seront contractuels dès la signature du bulletin d'inscription. En l'absence de brochure, de devis, programme et proposition, le présent document constitue, avant sa signature par l'acheteur, l'information préalable, visée par l'article R211-7 du Code du tourisme. Il sera caduc faute de signature dans un délai de 24 heures à compter de son émission. En cas de cession de contrat, le cédant et/ou le cessionnaire sont préalablement tenus d'acquitter les frais qui en résultent. Lorsque ces frais excèdent les montants affichés dans le point de vente et ceux mentionnés dans les documents contractuels, les pièces justificatives seront fournies. L'agence Cruise'nFly a souscrit auprès de la compagnie Gan Eurocourtage IARD, Tour Gan Eurocourtage, 4-6 Avenue d'Alsace, 92033 La Défense Cédex un contrat d'assurance # 86.193.061 garantissant sa Responsabilité Civile Professionnelle à hauteur de 3.800.000 € par année d'assurance.

Extrait du Code du Tourisme.

**Article R211-5 :** Sous réserve des exclusions prévues au deuxième alinéa (a et b) de l'article L.211-8, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par le présent titre. En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés. La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par le présent titre.

**Article R211-6 :** Préalablement à la conclusion du contrat et sur la base d'un support écrit, portant sa raison sociale, son adresse et l'indication de son autorisation administrative d'exercice, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que :

1) La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés ; 2) Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil ; 3) Les repas fournis ; 4) La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ; 5) Les formalités administratives et sanitaires à accomplir en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement ; 6) Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix ; 7) La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ ; 8) Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde ; 9) Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article R.211-10 ; 10) Les conditions d'annulation de nature contractuelle ; 11) Les conditions d'annulation définies aux articles R.211-11, R.211-12, et R.211-13 ci-après ; 12) Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties souscrites au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle des agences de voyages et de la responsabilité civile des associations et organismes sans but lucratif et des organismes locaux de tourisme ; 13) L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie.

**Article R211-7 :** L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quels éléments. En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées par écrit au consommateur avant la conclusion du contrat.

**Article R211-8 :** Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Il doit comporter les clauses suivantes : 1) Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur ; 2) La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates ; 3) Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates, heures et lieux de départ et de retour ; 4) Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil ; 5) Le nombre de repas fournis ; 6) L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ; 7) Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ; 8) Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article R211-10 ci-après ; 9) L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxe d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies ; 10) Le calendrier et les modalités de paiement du prix ; en tout état de cause le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30p. 100 du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ; 11) Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ; 12) Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par lettre recommandée avec accusé de réception au vendeur, et signalée par écrit, éventuellement, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés ; 13) La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article R211-6 ci-dessus ; 14) Les conditions d'annulation de nature contractuelle ; 15) Les conditions d'annulation prévues aux articles R211-11, R211-12 et R211-13 ci-dessus ; 16) Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ; 17) Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur), ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus ; 18) La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ; 19) L'engagement de fournir, par

Suite au verso.



# CROISIÈRE DU ROTARY

DU 18 AU 25 SEPTEMBRE 2011, AU DEPART DE VILLEFRANCHE/MER

Organisée par le Rotary Club de Beausoleil

écrit, à l'acheteur, au moins 10 jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes : a) le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté, ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur ; b) Pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour.

**Article R211-9** : L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

**Article R211-10** : Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L.211-13, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

**Article R211-11** : Lorsque, avant le départ de l'acheteur le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat tel qu'une hausse significative du prix, l'acheteur peut, sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par lettre recommandée avec accusé de réception : - soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ; - soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

**Article R211-12** : Dans le cas prévu à l'article L.211-15, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par lettre recommandée avec accusé de réception ; l'acheteur, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées ; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date. Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

**Article R211-13** : Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis : - soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix ; soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties.

**Modification de Prix** : En cas de variation des parités ou de modification des prix des transports depuis la date de référence dans les brochures ou tarifs, celles-ci pourront être récupérées sur la clientèle. La modification du prix consécutive fera l'objet d'un décompte justificatif remis au client. Aucune modification du prix du fait de ces variations ne pourra intervenir moins de trente jours avant le départ. Tout client pourra annuler son inscription si l'augmentation prévue ci-dessus excède 10% du prix du voyage et/ou du séjour. Cette annulation interviendra sans frais pour le client et sans que celui-ci puisse réclamer quelque dédommagement de ce fait à l'agence de voyages. **Attribution de juridiction** : Toute contestation du litige devra obligatoirement être soumise aux juridictions dans le ressort desquelles est situé le siège social de la société, à savoir Monaco.

**Conditions Générales de l'Agence Cruise'nFly à Monaco - Frais d'Annulation Croisière du Rotary à bord du Sovereign, Croisières de France, 18-25 septembre 2011 au départ de Villefranche/Mer** : - 1er acompte de 500€ à la confirmation de la réservation. 2eme acompte avant le 1er mai 2011. Solde à régler deux mois avant le départ. - Frais de dossier de 50 € par personne non remboursables. - En cas d'annulation de votre croisière, des frais de 50 € seront à régler à l'agence Cruise'nFly. - Pour toute modification de nom après la réservation, des frais de 50 € par personne seront appliqués sur le montant de votre facture finale. **Modalités d'annulation et de modification de la part de la Compagnie de Croisières CDF** : En cas d'annulation ou de modification du fait du client, le barème des frais d'annulation est le suivant (sur la base de votre facture totale définitive) : De la confirmation au 31ème jour avant le départ : 150 € de frais par passager annulé ; Du 30ème au 16ème jour avant le départ : 40% de frais ; Du 15ème au 8ème jour : 70% de frais ; Dans les 7 jours avant le départ : 100% de frais. **Règlement par virement bancaire ou par chèque sur un compte étranger** : NB: Merci de bien vouloir noter que les frais bancaires sont à votre charge. Tout frais supplémentaire engendré au règlement prévu seront ajoutés automatiquement à la facture finale. Hors CEE, les frais bancaires seront appliqués aux coûts réels et augmentés en conséquence.

RIB: CODE BANQUE : 30003 – CODE AGENCE : 00945 – N° DE COMPTE : 00020121533 – CLE RIB : 86 –

DOMICILIATION : SOCIETE GENERALE MONACO – IBAN : MC58 30003 00945 00020121533 86 – BIC : SOGEMCM1. Frais de Dossier : 50 € par cabine.

A écrire en toutes lettres : Lu et approuvé.

Date, lieux et signature

Vers de nouveaux horizons...

**Cruise'nFly**  
Spécialiste Croisières

CRUISE'n FLY - Spécialiste Croisière  
44 rue Grimaldi – MC 98000 MONACO  
Téléphone : +377 97 70 25 60 - Fax : +377 97 70 25 65  
E-mail : pycanton@cruisenfly.com - Site internet: www.cruisenfly.com  
RCI 00 P 06461 – SSEE 633 Z 09335 – TVA Intracom FR 82 0000 5431 1





# CROISIÈRE DU ROTARY

DU 18 AU 25 SEPTEMBRE 2011, AU DEPART DE VILLEFRANCHE/MER

Organisée par le Rotary Club de Beausoleil

## FICHE D'IDENTITE / IDENTITY FORM

1 formulaire à remplir par personne | 1 form for each traveller

MENTIONS OBLIGATOIRES : Les renseignements qui vous sont demandés ont un caractère obligatoire pour répondre aux formalités de douane et de police dans les ports et doivent nous être retournés dès réception.

IMPORTANT: The following questions is required for customs formalities and should be returned to us immediately.

### A REMPLIR en LETTRES MAJUSCULES / To be filled in CAPITAL LETTERS

Votre Nom de Famille, Prénom & Nom de Jeune fille doivent être écrit et comme mentionnés sur la pièce d'identité avec laquelle vous voyagerez.

Your Surname, Forname & Maiden Name must be as it appears on your identity documents that you will use to travel.

Monsieur    Madame    Mademoiselle

NOM DE FAMILLE : .....  
Surname

PRENOM : .....  
Forname

NOM DE JEUNE FILLE : .....  
Maiden Name

NATIONALITE : .....  
Nationality

NE(E) LE : .....  
Date of Birth

VILLE : .....  
Place of Birth

PAYS : .....  
Country

Les pièces d'identité doivent être valides 6 mois après la date de retour. Avant votre départ, nous vous invitons à vérifier que vous êtes en possession des documents d'identité conformes aux conditions requises pour votre voyage et à vous assurer de leur validité. Si tel n'est pas le cas, vous ne pourrez pas embarquer, ni prétendre à aucun remboursement.

N° PASSEPORT ou CARTE D'IDENTITE : ..... EMIS LE : .....  
Passport Number / Carte d'identité française uniquement   Issued on

DÉLIVRÉ(E) À : ..... DATE D'EXPIRATION : .....  
City of Issue   Date of Expiry

ADRESSE : .....  
Home adress

CODE POSTAL : .....  
Zip Code

VILLE : .....  
Town

PAYS : .....  
Country

TELEPHONE : .....  
Phone Number

FAX : .....  
Fax

E-MAIL : .....  
email

**IMPORTANT !! CONTACT DE DERNIERE MINUTE**  
En cas d'urgence qui contacter / Emergency contact  
NOM / PRENOM : .....  
TELEPHONE : .....

Vers de nouveaux horizons...

**Cruise'nFly**  
Spécialiste Croisières



CRUISE'n FLY - Spécialiste Croisière  
44 rue Grimaldi – MC 98000 MONACO  
Téléphone : +377 97 70 25 60 - Fax : +377 97 70 25 65  
E-mail : pycanton@cruisenfly.com - Site internet: www.cruisenfly.com  
RCI 00 P 06461 – SSEE 633 Z 09335 – TVA Intracom FR 82 0000 5431 1



# CROISIÈRE DU ROTARY

DU 18 AU 25 SEPTEMBRE 2011, AU DEPART DE VILLEFRANCHE/MER

Organisée par le Rotary Club de Beausoleil

## FICHE D'IDENTITE / IDENTITY FORM

1 formulaire à remplir par personne | 1 form for each traveller

MENTIONS OBLIGATOIRES : Les renseignements qui vous sont demandés ont un caractère obligatoire pour répondre aux formalités de douane et de police dans les ports et doivent nous être retournés dès réception.

IMPORTANT: The following questions is required for customs formalities and should be returned to us immediately.

### A REMPLIR en LETTRES MAJUSCULES / To be filled in CAPITAL LETTERS

Votre Nom de Famille, Prénom & Nom de Jeune fille doivent être écrit et comme mentionnés sur la pièce d'identité avec laquelle vous voyagerez.

Your Surname, Forname & Maiden Name must be as it appears on your identity documents that you will use to travel.

Monsieur  Madame  Mademoiselle

NOM DE FAMILLE : .....  
Surname

PRENOM : .....  
Forname

NOM DE JEUNE FILLE : .....  
Maiden Name

NATIONALITE : .....  
Nationality

NE(E) LE : .....  
Date of Birth

VILLE : .....  
Place of Birth

PAYS : .....  
Country

Les pièces d'identité doivent être valides 6 mois après la date de retour. Avant votre départ, nous vous invitons à vérifier que vous êtes en possession des documents d'identité conformes aux conditions requises pour votre voyage et à vous assurer de leur validité. Si tel n'est pas le cas, vous ne pourrez pas embarquer, ni prétendre à aucun remboursement.

N° PASSEPORT ou CARTE D'IDENTITE : ..... EMIS LE : .....  
Passport Number / Carte d'identité française uniquement Issued on

DÉLIVRÉ(E) À : ..... DATE D'EXPIRATION : .....  
City of Issue Date of Expiry

ADRESSE : .....  
Home adress

CODE POSTAL : ..... VILLE : ..... PAYS : .....  
Zip Code Town Country

TELEPHONE : ..... FAX : ..... E-MAIL : .....  
Phone Number Fax email

**IMPORTANT !! CONTACT DE DERNIERE MINUTE**  
En cas d'urgence qui contacter / Emergency contact  
NOM / PRENOM : .....  
TELEPHONE : .....

Vers de nouveaux horizons...

**Cruise'nFly**  
Spécialiste Croisières



CRUISE'n FLY - Spécialiste Croisière  
44 rue Grimaldi - MC 98000 MONACO  
Téléphone : +377 97 70 25 60 - Fax : +377 97 70 25 65  
E-mail : pycanton@cruisenfly.com - Site internet: www.cruisenfly.com  
RCI 00 P 06461 - SSEE 633 Z 09335 - TVA Intracom FR 82 0000 5431 1



# CROISIÈRE DU ROTARY

DU 18 AU 25 SEPTEMBRE 2011, AU DEPART DE VILLEFRANCHE/MER

Organisée par le Rotary Club de Beausoleil

## FORMULAIRE AUTORISATION DE PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE

Je soussigné(e) .....

autorise « Cruise'nFly » à prélever sur ma carte bancaire les sommes dues, soit :

- 1er acompte dès la réception de ce formulaire : 500€
- 2ème acompte le 2 mai 2011 : 500€ ( )
- Solde le 18 juillet 2011 : .....€

Type de carte :  Carte bleu  Visa  Mastercard  \*American Express  
\*3% de frais supplémentaires

Nom et prénom (tels qu'ils sont inscrits sur la carte) .....

N° de la carte    |\_|\_|\_|\_|/|\_|\_|\_|\_|/|\_|\_|\_|\_|/|\_|\_|\_|\_|

Date d'expiration    |\_|\_|/|\_|\_|

Cryptogramme    |\_|\_|\_|\_|

(3 derniers chiffres au dos de la carte bancaire // 4 chiffres sur le devant de la carte Amex)

\*\* Je (nous) déclare(rons) avoir pris connaissance et adhérer aux conditions générales et particulières de ventes relatives à cette croisière (Conditions générales et particulières joints à la brochure).

Fait à ....., le ..... Signature :

Vers de nouveaux horizons...

**Cruise'nFly**  
Spécialiste Croisières



44 rue Grimaldi – MC 98000 MONACO

Téléphone : +377 97 70 25 60 - Fax : +377 97 70 25 65

E-mail : pycanton@cruisenfly.com - Site internet: www.cruisenfly.com

RCI 00 P 06461 – SSEE 633 Z 09335 – TVA Intracom FR 82 0000 5431 1



# CROISIÈRE DU ROTARY

DU 18 AU 25 SEPTEMBRE 2011, AU DEPART DE VILLEFRANCHE/MER

Organisée par le Rotary Club de Beausoleil

## FORMULAIRE AUTORISATION DE PAIEMENT PAR PRELEVEMENT

### RÈGLEMENT PAR PRÉLÈVEMENT MENSUEL, SANS FRAIS

Je soussigné(e) .....  
autorise « Cruise'nFly » à prélever sur mon compte bancaire les sommes dues, soit :

Nombre de mensualités :     4     6     8 (à partir du 1er Décembre 2010)

#### Autorisation de prélèvement - à nous envoyer accompagnée d'un RIB

Pour tout règlement par virement bancaire, € 30,00 de frais bancaires seront ajoutés automatiquement à votre facture finale pour tout montant inférieur à € 5.000,00.  
Au-delà de ce montant, nous facturerons € 50,00 par facture et par dossier

#### NOM, PRENOM ET ADRESSE

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

.....

C.P. : .....

Ville : .....

#### Etablissement teneur du compte à débiter

Banque : .....

Adresse : .....

.....

C.P. : .....

Ville : .....

#### Compte à débiter :

Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé

IBAN	BIC

Fait à ....., le ..... Signature :



### RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE DE L'AGENCE CRUISE'NFLY

Titulaire

**CRUISE'nFLY**

Domiciliation

**SG MONACO LA CONDAMINE (00945)**

**17 BD ALBERT 1ER**

**98000 MONACO**

Référence bancaire

Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé
<b>30003</b>	<b>00945</b>	<b>00020121533</b>	<b>86</b>

IBAN : **MC58 30003 00945 00020121533**

BIC : **SOGEMCM1**

Vers de nouveaux horizons...

**Cruise'nFly**  
Spécialiste Croisières

44 rue Grimaldi – MC 98000 MONACO

Téléphone : +377 97 70 25 60 - Fax : +377 97 70 25 65

E-mail : pycanton@cruisenfly.com - Site internet: www.cruisenfly.com

RCI 00 P 06461 – SSEE 633 Z 09335 – TVA Intracom FR 82 0000 5431 1